Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2026
Sète agglopole méditerranée

Déclaration Environnementale

Septembre 2021

SOMMAIRE

I. PRÉAMBULE 3

II. RAPPEL DU CONTEXTE 3

III. PRISE EN COMPTE DU RAPPORT ENVIRONNEMENTAL ET DES CONSULTATIONS 4

3.1 Prise en compte du rapport environnemental (aussi appelé Evaluation Environnementale Stratégique) 4

3.2 Prise en compte de l'avis de la MRAe 8

3.3 Prise en compte des avis et des observations recueillies lors des phases de consultation et d'enquête publique 14

3.4 Prise en compte des avis du Préfet et du Président de Région 14

IV. SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ENVISAGEES ET JUSTIFICATION DES CHOIX OPÉRÉS 16

V. MESURES DESTINEES A EVALUER LES INCIDENCES DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT 17

5.1 Les indicateurs des actions du PCAET 17

5.2 Les indicateurs proposés par l'évaluation environnementale 23

I. PRÉAMBULE

En application de l'article L.122-10 du code de l'environnement, une déclaration environnementale doit être communiquée au public et à l'Autorité environnementale avec le PCAET adopté.

Cette déclaration résume :

- la manière dont il a été tenu compte du rapport établi en application de l'article L. 122-6 et des consultations auxquelles il a été procédé ;
- les motifs qui ont fondé les choix opérés par le plan ou le document, compte tenu des diverses solutions envisagées ;
- les mesures destinées à évaluer les incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du plan ou du document.

II. RAPPEL DU CONTEXTE

La communauté d'agglomération Sète Agglopôle Méditerranée (SAM) est née le 1er janvier 2017 de la fusion entre Thau agglo et la CCNBT (Communauté de communes du Nord Bassin de Thau). Avec 14 communes, une surface de près de 37 500 ha et près de 125 000 habitants (2015), elle est la 2e agglomération de l'Hérault après celle de Montpellier.

Le projet de PCAET de Sète agglopôle méditerranée a été lancé au début de l'année 2018 grâce à la coopération des élus, acteurs territoriaux et avec l'appui du cabinet de conseil B&L Evolution. Il fait suite au PCET déjà engagé sur le périmètre de l'ex-Thau agglo approuvé en 2015.

Le PCAET retient pour objectifs une baisse des consommations énergétique de 25% entre 2015 et 2030. L'objectif est d'atteindre 50 % des consommations énergétiques du territoire par la production d'énergies renouvelables. Enfin, la stratégie posée permet d'envisager une réduction de 34% des émissions totales de gaz à effet de serre sur le territoire à l'horizon 2030.

Le PCAET de SAM se découpe en 5 axes structurants :

- Un développement qualitatif des modes de vie qui s'inscrit dans une dynamique de sobriété à tous les niveaux
- Une consommation responsable, qui s'appuie sur une économie circulaire et de proximité, motrice de l'attractivité du territoire
- Des logements à impact environnemental réduit de la conception à l'utilisation, adaptés au climat, écorénovés, alimentés en énergie décarbonée, avec une exemplarité des bâtiments et de l'éclairage publics
- Un territoire qui s'adapte au changement climatique, qui préserve la ressource en eau et augmente la rétention carbone, par la conservation des espaces naturels, la préservation des forêts, des zones humides, des sols et de leur biodiversité
- Une démarche d'innovation qui favorise le développement des nouvelles énergies et réduit l'empreinte environnementale du territoire

III. PRISE EN COMPTE DU RAPPORT ENVIRONNEMENTAL ET DES CONSULTATIONS

3.1 Prise en compte du rapport environnemental (aussi appelé Evaluation Environnementale Stratégique)

En application de la Loi sur la transition énergétique de 2015, les PCAET ont pour objectif de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, de favoriser la production d'énergies renouvelables et d'adapter le territoire aux effets du changement climatique. Ils ont donc des effets majoritairement positifs sur l'environnement.

L'analyse des incidences environnementales du plan d'actions sur les différents champs permet de mettre en avant l'importance des actions positives vis-à-vis des critères environnementaux, notamment ceux en lien direct avec les enjeux climatiques, à savoir les émissions de GES, la qualité de l'air, la santé, les ENR. L'analyse confirme également l'importance de la volonté des élus et rédacteurs du plan d'impliquer la population à travers de nombreuses actions intégrant des axes de communication, de participation du grand public et de sensibilisation.

Les impacts potentiellement négatifs, considérés comme des points de vigilance, sont peu nombreux et secondaires, et se concentrent sur l'impact paysager et patrimonial des actions, sur l'augmentation du volume de déchets, la préservation de la biodiversité et sur la gestion des risques. Une attention sera à porter vis-à-vis de la biodiversité, où l'on relève plusieurs actions potentiellement impactantes, mais dont les impacts sont relativement faciles à éviter puisqu'il s'agit pour la plupart de réflexions à mener en amont lors des choix d'aménagements.

Ces points d'alerte ne remettent pas en question l'efficacité du PCAET, l'évaluation permet ainsi d'attirer l'attention sur la prise en compte croisée des différents enjeux, afin d'améliorer la performance environnementale de la mise en œuvre du PCAET. Ces points concernent ainsi des aspects spécifiques d'une action. L'évaluation permet d'assurer que la mise en œuvre du PCAET n'ait pas d'action négative forte et définitive sur des enjeux plus indirects, mais tout aussi importants dans la lutte contre le changement climatique.

L'évaluation environnementale a permis de proposer des mesures pour éviter, réduire ou compenser les potentielles incidences négatives des actions.

Axe/Orientation	Actions concernées	Thème Environnemental	Impact potentiel décelé	Mesures à envisager
Axe 1 - Orientation 1. Accompagner les démarches de rénovation du bâti et sensibiliser les habitants à la qualité énergétique de leur logement par une démarche personnalisée	Action.1.3. Animer une plateforme de rénovation énergétique territoriale, service d'accompagnement à la rénovation pour tous Action.1.4. Soutenir financièrement la rénovation énergétique Action.1.5. Soutenir l'évolution vers des modes de chauffage moins émetteurs de gaz à effet de serre et de particules	Déchets	Une rénovation en masse du bâti entrainera une augmentation du volume des déchets de chantier du territoire. Le remplacement des systèmes de chauffage générera des déchets.	<u>Mesures de réduction :</u> • Assurer une bonne gestion des déchets de chantier • Avoir recours à des artisans labélisés RGE permet de limiter les mauvaises pratiques de chantiers de rénovation. • Structurer les filières de recyclage et de réutilisation de matériaux • Intervention d'entreprises certifiées pour les bâtiments amiantés
Axe 2 - Orientation n°4 : Développer le solaire, en recensant l'ensemble du potentiel, en sensibilisant et en soutenant les acteurs concernés	Action 4.1 : Réaliser et animer le cadastre solaire du territoire Action 4.2 : Inciter les professionnels et les entreprises à se doter d'équipements solaires Action 4.3 : Développer les installations solaires sur le patrimoine public Action 4.4 : Poursuivre les aides au solaire pour les particuliers	Paysage et patrimoine	Création de ruptures paysagères plus ou moins importantes : notamment pour les installations de taille importante type centrale photovoltaïque au sol En zone urbaine, les installations peuvent affecter le patrimoine bâti, les vues remarquables	<u>Mesures d'évitement</u> : • Le choix du site sera étudié de manière à porter le moins possible atteinte au paysage environnant. • Les cônes de vue remarquables, notamment autour du patrimoine local seront évités. <u>Mesures de réduction :</u> • Travailler en partenariat avec des architectes pour la bonne intégration des installations. : choix de matériaux adaptés à une meilleure intégration paysagère, réalisation de plantations…
		Sols	Impact sur la consommation des espaces agricoles, pour les installations d'envergure au sol	<u>Mesures d'évitement :</u> Privilégier les installations sur toitures, espaces publics afin de limiter l'emprise au sol et la consommation foncière <u>Mesures de réduction :</u> Limiter les conflits d'usages par une concertation avec les acteurs concernés
		Biodiversité	Impact sur la consommation des espaces naturels…), la	<u>Mesures d'évitement :</u> • Privilégier les installations sur toiture

Axe/Orientation	Actions concernées	Thème Environnemental	Impact potentiel décelé	Mesures à envisager
			biodiversité rencontrée sur les terrains utilisés (végétation en place, effarouchement de la faune…).	• Eviter les zones naturelles identifiées sensibles dans l'état initial de l'environnement
		Déchets	Déchets de fin de vie des panneaux photovoltaïques	<u>Mesures d'évitement :</u> Anticiper le futur volume des déchets de fin de vie des panneaux : filières de recyclage disponibles, capacités des filières, besoins identifiés
Axe 2 - Orientation n°5 : Opter pour des solutions innovantes sur le plan technique, urbanistique et social	Action 5.5 : Développer la géothermie et l'aquathermie	Eau	Modification locale du comportement des nappes et de leurs caractéristiques	*Les installations à enjeu environnemental font l'objet d'un dossier loi sur l'eau qui aborde les mesures ERC à mettre en place*
Axe 2 - Orientation n°6 : Mettre en place une stratégie territoriale pour un développement pluriel des énergies renouvelables et soutenir les filières innovantes de la croissance verte	Action 6.2 : Développer et soutenir les utilisations de la biomasse en méthanisation	Paysage, patrimoine	Les installations (méthaniseur, cuve de stockage, torchère, etc.). peuvent affecter le paysage local	<u>Mesure d'évitement :</u> Mettre en place les unités à distance des zones habitées <u>Mesures de réduction :</u> • Les structures peuvent être peintes pour limiter leur impact visuel. • Mettre en place des zones tampons (écran, boisement)
		Biodiversité	Emprise au sol qui nécessite la suppression d'espaces naturels	<u>Mesure d'évitement :</u> Implanter les aménagements où les enjeux naturels sont les moins forts <u>Mesures de réduction :</u> • Faire un compromis lors des choix entre espèces adaptées et espèces présentant un intérêt pour la faune locale • Réaliser une transition progressive pour une meilleure adaptation des espèces
		Nuisances	Impact sonore des unités, impact olfactif avant méthanisation	<u>Mesure d'évitement :</u> Mettre en place les unités à distance des zones habitées <u>Mesures de réduction :</u> • S'assurer des bonnes pratiques : transport en camions étanches, ventilation forcée des bâtiments de stockage… • Adapter les horaires de fonctionnement S'assurer des bonnes performances et de la conformité des ouvrages

Axe/Orientation	Actions concernées	Thème Environnemental	Impact potentiel décelé	Mesures à envisager
		Risques technologiques	Liés aux installations et au transport	Mesures de réduction : S'assurer du respect des normes pour les aménagements Implanter les bâtiments et ouvrages à distance des habitations
		Eau	Accroissement des phénomènes de ruissellement en raison de l'imperméabilisation des sols	Mesures de réduction : Limiter au strict minimum les espaces imperméabilisés Favoriser la mise en place de sols perméables
Axe 2 - Orientation n°6 : Mettre en place une stratégie territoriale pour un développement pluriel des énergies renouvelables et soutenir les filières innovantes de la croissance verte	Action 6.3 : Accompagner la mutation vers des véhicules plus propres pour réduire les pollutions de fond : électrique, hydrogène vert, bioGNV	Biodiversité	Implantation dans des espaces non bâti : impact sur les espaces naturels pour les aménagements	Evitement : Implanter les aménagements où les enjeux naturels sont les moins forts Réduction : Bien intégrer les espaces aménagés dans leur environnement
		Paysage et patrimoine	Visuel dégradé par les installations de recharge	Evitement & réduction : Intégrer l'identité paysagère et patrimoniale de la zone d'implantation Prendre en compte les contraintes paysagères et patrimoniales du territoire pour les installations
Axe 2 - Orientation n°6 : Mettre en place une stratégie territoriale pour un développement pluriel des énergies renouvelables et soutenir les filières innovantes de la croissance verte	Action 6.5 : Soutenir le développement des énergies marines renouvelables et participer au développement de l'éolien offshore	Paysage	Impact visuel des installations depuis la terre et/ou la mer	Mesure d'évitement : Les parcs d'éoliennes offshore devront être réalisés de manière à limiter leur perception depuis la terre : éloignement satisfaisant.
		Biodiversité	Impact sur les oiseaux marins : effet barrière pour l'avifaune, perte d'habitat, mortalité par collision.	Mesures ERC : Concernant les effets de dérangement de l'avifaune marine, des études poussées concernant les comportements des oiseaux marins et migrateurs terrestres susceptibles de circuler devront être réalisés au stade des projets *Une évaluation environnementale propre à chaque projet sera réalisée. Les mesures ERC seront définies à ce stade.*
Axe 4 - Orientation n°12 : Réduire et optimiser la gestion des déchets, dans une perspective zéro carbone	Action 12.1 : Faire la promotion de la prévention et du tri des déchets	Nuisances	La mise en place de composteurs collectifs peut entrainer potentiellement des nuisances olfactives.	Mesures de réduction : Le choix d'implantation des composteurs collectifs sera étudié : endroit à une distance raisonnable des habitations, espace bien drainé, semi-ombragé et à l'abri du vent

3.2 Prise en compte de l'avis de la MRAe

Le projet de PCAET a été déposé le 8 février 2021 pour avis de l'autorité environnementale, du Préfet et du Président de Région.

L'avis de l'autorité environnementale (Mission Régionale d'Autorité environnementale MRAe) a été reçu le 29 avril 2021. Un mémoire de réponse a été produit pour répondre aux diverses remarques de la MRAe et améliorer le plan.

Recommandations formulées par l'AE	Réponses
La MRAe recommande : - de reprendre en profondeur le résumé non-technique, en présentant l'ensemble des éléments constituant le PCAET et son évaluation environnementale, en corrigeant les erreurs et en améliorant son caractère didactique et en y insérant davantage d'explications et d'illustrations. - de fournir le résumé non technique sous la forme d'un document indépendant des autres pièces du dossier	Le résumé non technique est un élément important pour sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux du PCAET. Il constitue ainsi un résumé de la démarche de PCAET et de son évaluation environnementale. Le document a été repris et séparé de l'évaluation environnementale stratégique.
La MRAe recommande de : - réaliser un bilan des démarches entreprises dans le domaine climat-air-énergie et d'en tirer des éléments pouvant enrichir l'élaboration du PCAET. - de compléter le préambule du PCAET en fournissant une présentation complète du territoire (démographie, géographie, tissu économique…).	Le bilan général du PCET 2015 en vigueur a bien été réalisé en amont et a servi à alimenter la réflexion du PCAET. Les démarches entreprises précédemment ont été mentionnées et parfois reprises au niveau du plan d'actions. Celui-ci est suivi en identifiant pour chaque action si elle s'inscrit en continuité d'une action existante avant l'élaboration de ce PCAET. Une synthèse de l'état d'avancement des actions du PCET de 2015 a été ajoutée en page 16 et suivante à la partie « contexte local » du diagnostic. A noter que le périmètre géographique et institutionnel du PCET 2015 ne correspond plus au périmètre du PCAET actuel. Un effort particulier a été fait pour rappeler les éléments de contexte du territoire en préambule de chaque axe du plan d'action. Une présentation globale du territoire plus détaillée a été ajoutée en pages 10 et suivante du document.
La MRAe recommande de : - présenter l'ensemble des données du diagnostic air-énergie-climat au regard des secteurs référencés dans la réglementation. - finaliser chaque chapitre du diagnostic par un état des lieux des enjeux du territoire et une pré-analyse des potentiels d'action - d'enrichir le chapitre sur les grands enjeux du territoire avec les éléments mentionnés ci-dessus et de le compléter avec un focus sur les milieux naturels, la	Les données sont précisées selon les secteurs réglementaires : résidentiel, tertiaire, industrie, agriculture, transport. L'observatoire régional de l'énergie (OREO) ne fournit pas les données autres transports et déchets. Nous avons pu récupérer les données autres transports liées au trafic maritime qui sont renseignés en termes d'émissions de GES. Afin d'éviter un éventuel double compte, nous avons choisi de ne pas ajouter en supplément les données déchets car à priori incluse dans secteur industrie. SAM a fait le choix d'analyser les enjeux par thématiques. Ainsi, chaque chapitre

biodiversité, le paysage, l'activité portuaire et industrielle, les risques naturels et technologiques et la santé humaine.	thématique fait l'objet d'une analyse des enjeux du territoire et des potentiels d'actions. Ce choix a été fait pour une meilleure alimentation du plan d'actions qui suit. Les éléments mentionnés sont présents dans l'état initial de l'environnement qui n'a pas été joint au PCAET. Le bilan à mi-parcours du PCAET permettra d'actualiser ces données. Les pages de synthèses de l'Etat Initial de l'environnement reprenant ces enjeux sont ajoutés au diagnostic (page 89 et 90)
La MRAe recommande de reprendre et de compléter le secteur du transport en intégrant des données sur l'ensemble des transports utilisés sur le territoire et en clarifiant les appellations utilisées	La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTCV) de 2015 prévoyait une publication en 2018 des données des gestionnaires de réseau par code NAF, mais la publication a été repoussée sans date précise. Les bilans de l'observatoire régional de l'énergie (OREO) sont hors consommations transport aérien. Une partie des consommations du transport ferroviaire (électricité) est fondue dans les consommations tertiaires sans possibilité de les distinguer aujourd'hui. L'OREO ne modélise actuellement pas les consommations de produits pétroliers du trafic ferroviaire. Dans le cadre de son processus d'amélioration continue, l'observatoire travaille à compléter les données manquantes. Un travail de mise en conformité des données transport dans l'ensemble du document a été réalisé. Il permet de la prise en compte du Traffic maritime ainsi que de la pêche sous l'appellation « autres transports » en conformité avec la réglementation. Un paragraphe a été ajouté page 73 pour préciser la non-modélisation des données ferroviaires.

La MRAe recommande de : - compléter le volet « séquestration carbone » du diagnostic du PCAET en illustrant au moyen de cartes, l'occupation du sol du territoire de la CA SAM et son évolution. - de préciser l'année de référence pour le stock et la séquestration de carbone calculés. Des précisions sont attendues sur les modalités de calcul de la séquestration carbone et le choix des espaces pris en compte dans ce calcul en fournissant la méthodologie utilisée. - de compléter l'analyse de l'évolution du stock de carbone et de la capacité de séquestration du territoire jusqu'à nos jours et pour les années à venir selon les dynamiques de changements d'affectation de l'espace (artificialisation des sols, pratiques culturales, gestion des zones humides...)	Le SCOT du bassin de Thau illustre à l'aide de cartographies l'occupation du sol du territoire. Il a été choisi de ne pas surcharger le diagnostic du PCAET en doublant cette information dans un souci de lisibilité. La méthodologie utilisée pour les calculs de séquestration carbone s'appuie sur les données de facteur de séquestration de l'ADEME disponibles au moment du diagnostic. L'usage des sols sur le territoire est issu de Corine Land Cover. Les facteurs de séquestration utilisés sont repris sur le graphique en annexe page 282. Si les zones humides représentent un stock carbone très conséquent, celles-ci ne sont pas considérées comme générant un flux de séquestration carbone. L'outil Aldo mis à disposition des collectivités par l'ADEME confirme ce résultat. La prise en compte du changement d'usage des sols est présentée dans le document en page 285. Etant donné qu'il existe encore un fort niveau d'incertitude sur les dynamiques de stockages carbone des sols, en fonction, en particulier de l'évolution climatique qui ne peut être anticipée à ce stade, SAM envisage de préciser les travaux d'analyse de la dynamique des sols dans le cadre de la révision du PCAET.
La MRAe recommande de : - compléter le chapitre relatif à la qualité de l'air en introduisant la notion de valeurs « limites », « cibles » et des « objectifs de qualité ». - d'introduire le PREPA et les nouvelles réglementations et de proposer, à la lecture des résultats comparatifs, les potentiels de réduction du territoire.	Comme le document le précise, les données présentées sont issues du Bilan de la qualité de l'air 2017 réalisé par Atmo Occitanie qui précise pour chaque polluant les données en valeurs limites, cibles et objectifs de qualité. La définition de ces termes est ajoutée au document en annexe page 288. Le PREPA est présenté dans la partie stratégie, lors de l'identification des objectifs en termes de réduction des polluants atmosphériques. Les mesures consistant à réduire les consommations d'énergie finale et les émissions de gaz à effet de serre s'accompagnent presque toujours d'une baisse d'émissions de polluants atmosphériques. Le contexte réglementaire ayant évolué, une précision a été apportée en page 6 avec une description plus détaillée du PREPA et l'ajout de la loi d'orientation des mobilités.
La MRAe recommande de compléter le chapitre portant sur les potentiels de développement des énergies renouvelables en proposant une analyse « avantages / inconvénients » plus détaillée et territorialisée pour chaque ressource énergétique traitée. A ce titre, la MRAe recommande que le PCAET propose une action consistant à étudier et définir les zones de moindre impact pour le développement des EnR.	Les enjeux liés au développement des énergies renouvelables sont explicités page 302 et suivantes du document avec un ensemble de cartographies présentant les potentiels territorialisés. Une synthèse des potentiels a été ajoutée en page 53 du diagnostic. Une étude fine et complète des potentiels net en énergie renouvelable est prévue dans le plan d'actions du PCAET et fait l'objet de la fiche action 6.1. Celle-ci est complétée en renseignant l'importance d'étudier et de définir les zones de moindre impact pour le développement des EnR.

La MRAe recommande de : - introduire les scenarios sociaux-économiques les plus récents du GIEC avant de présenter l'évolution climatique du territoire. - de territorialiser et d'illustrer davantage la vulnérabilité climatique du territoire aux moyens de cartes, de listes et de schémas. - analyser les potentialités du territoire en termes d'adaptation au changement climatique et de proposer des leviers d'actions	Le 5ème rapport du GIEC change l'approche de modélisation. Ainsi, ce ne sont plus des scénarios socio-économiques qui orientent les trajectoires mais des trajectoires de forçage radiatif, baptisées RCP qui sont ensuite analysées de manière exploratoire sur les possibilités technologiques et socio-économiques compatibles. Ces précisions ont été ajoutées en pages 327 et 328 du document. La territorialisation et l'illustration des risques et aléas a été effectués au niveau de l'état initial de l'environnement. Les risques majeurs identifiés dans le diagnostic on permit de mettre en valeurs plusieurs leviers repris dans le plan d'actions. En particulier autour du littoral (action 9.2 et action 9.4) et de la désimperméabilisation des sols et le développement de la nature en milieu urbain (action 3.3)
La MRAe recommande de veiller à la cohérence des informations présentées entre les différentes pièces du PCAET et de compléter la synthèse du diagnostic effectuée page 33 afin qu'elle résume correctement l'ensemble des éléments d'analyse du diagnostic.	La synthèse du diagnostic a été complétée par une synthèse des potentiels EnR et leur répartition par secteur (pages 51 et 52) ainsi que la synthèse des vulnérabilités climatique (page 54)
La MRAe recommande : - mettre à jour et revoir en conséquence la stratégie retenue, le plan d'action et son calendrier d'application vis-à-vis des objectifs nationaux et régionaux en vigueur à la date d'approbation du PCAET. Les ressources réglementaires pourront utilement être introduites en préambule de la stratégie - que la stratégie propose des objectifs quantitatifs et qualitatifs au regard de la situation spécifique du territoire sur l'ensemble de ses composantes, en particulier sur la réduction des polluants atmosphériques, le maintien et le développement de la séquestration carbone et l'adaptation du territoire au changement climatique. - Dans le cas où le PCAET ne peut répondre à l'ensemble des objectifs nationaux, d'apporter les justifications nécessaires et de démontrer que l'ensemble des possibilités de son territoire a bien été mobilisé. - veiller à la cohérence et à la clarté des informations présentées.	L'année 2020 et ses conséquences ont induit un certain délai dans la finalisation du PCAET de SAM, qui explique le fait que certains documents nouveaux ne soient pas présentés dans la stratégie. Néanmoins, et par anticipation, SAM a décliné une stratégie en se basant sur les éléments du projet de SNBC version 2 avant même son adoption. Celle-ci a donc bien été incluse dans l'analyse et a servi de base à l'élaboration de la trajectoire climat du territoire. Comme il est mentionné en page 130 du document, le territoire est bien aligné sur la trajectoire REPOS en termes de consommation d'énergie et de production d'énergies renouvelables. Concernant les émissions de gaz à effet de serre, la variation annuelle moyenne proposée est en cohérence avec la trajectoire de la SNBC selon le scénario AMS. Un léger décalage résulte du passage à 2030 dû à deux éléments : l'augmentation démographique prévisible sur le territoire qui induit la construction de 1200 logements par an ainsi que le retard pris sur la période 2015-2020 qui ne peut être totalement rattrapé sur la période 2020-2030. Le contexte national a été mis à jour (page 5) en présentant la nouvelle SNBC et la loi énergie climat du 8 novembre 2019. Le suivi du PCAET et en particulier son évaluation à mi-parcours et en fin de PCAET permettrons de réajuster les objectifs pour prendre en compte les nouvelles réglementations à venir et l'évolution du territoire constatée. SAM s'est fixé comme objectif d'être conforme au PREPA en termes d'émissions de polluants atmosphériques et les objectifs sont présentés en page 126.

	Afin d'apporter plus de clarté au document, une déclinaison des objectifs de polluants atmosphériques et de séquestration carbone selon les tableaux ADEME est ajouté en fin de partie stratégie.
La MRAe recommande de compléter la stratégie et le plan d'action afin de démontrer que les actions proposées sont qualitativement et quantitativement pertinentes pour répondre à l'ensemble des objectifs fixés dans la stratégie.	Un travail conséquent a été mené pour identifier les attendus du plan d'actions et leur compatibilité avec la stratégie. Ceux-ci sont présentés en introduction des 5 axes et des 15 orientations du plan d'actions. SAM a pris le parti de porter une stratégie pour son territoire qui soit ambitieuse et réaliste, avec un plan d'actions dont les objectifs permettent de s'inscrire pleinement dans la trajectoire retenue. Une synthèse des objectifs du plan d'action est ajoutée pages 255 à 260.
La MRAe recommande de joindre l'état initial de l'environnement au document de l'évaluation environnementale stratégique	L'Etat initial sera joint en annexe de l'évaluation environnementale du dossier PCAET
La MRAe recommande de compléter le plan d'action du PCAET en y intégrant, sur le fond comme sur la forme, les éléments issus de l'évaluation environnementale stratégique (points de vigilance, mesures ERC…), et d'adapter les actions en conséquence, afin de limiter les incidences sur l'environnement.	Pour garder des fiches actions claires et synthétiques, les actions concernées par des points de vigilance et mesures d'évitement, réduction, compensation sur le plan environnementale sont marquées par un bandeau pour renvoi à l'évaluation environnementale stratégique.
La MRAe recommande de mettre à jour l'analyse de la compatibilité du PCAET avec la nouvelle SNBC.	Le paragraphe de l'évaluation environnementale stratégique sera actualisé au regard de la SNBC
La MRAe recommande de : - compléter l'action 15.1 relative au suivi du PCAET en précisant le calendrier des étapes de suivi du PCAET. - de doter l'ensemble des indicateurs chiffrés d'une valeur initiale définie, qui devrait être aussi proche que possible de la date d'adoption du PCAET afin de servir de base au suivi-évaluation du plan.	Depuis l'élaboration du PCAET et pour s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, SAM a fait le choix de se mettre en processus Cit'ergie. Cette démarche viendra utilement compléter les outils de suivi mis en place. La démarche de labellisation CIT'ERGIE est une labellisation d'excellence qui récompense les collectivités pour leur politique énergie climat. Il permet à la collectivité de bâtir ou de renforcer sa politique dans un processus d'amélioration continue. La démarche comprend l'accompagnement par un conseiller CIT'ERGIE formé et agréé. Elle est bâtie suivant 3 niveaux de performances pour progresser : ▫ CAP CI'ERGIE avec 35 % de points obtenus sur un total de 500 points ▫ CIT'ERGIE avec 50 %

	▫ CIT'ERGIE GOLD avec 75% Par ailleurs, Sète agglopôle s'engage dans une démarche de labelisation similaire « Economie circulaire », permettant d'aider concrètement la collectivité à définir, suivre, et évaluer sa politique territoriale économie circulaire : état des lieux et définition d'un plan d'action. Cit'ergie et Economie circulaire (ECI) sont des démarches de labélisation nationales et d'excellence portées par l'ADEME. Elles consistent à la réalisation d'un état des lieux et l'élaboration d'un plan actions précisant ou complétant celui du PCAET dans une logique d'amélioration continue. Elles constituent les outils de suivi qualitatif du PCAET Cette précision a été ajoutée dans l'action 15.1 p.246 : suivre, évaluer et mettre en œuvre le plan climat (S'inscrire dans la démarche d'amélioration continue Cit'ergie et en faire un outil de suivi et d'évaluation du PCAET.)

3.3 Prise en compte des avis et des observations recueillies lors des phases de consultation et d'enquête publique

Une consultation du public et des acteurs territoriaux a été organisée d'une part durant toute l'élaboration du PCAET. Sète agglopôle méditerranée a organisé des temps d'échange (séminaire d'élus et cadres, réunions de mobilisation des acteurs, forum sur les enjeux du PCAET…) ainsi qu'une concertation parallèle menée avec les acteurs du territoire rassemblés au sein du Club Climat, par le biais d'ateliers sur les thématiques du bâti, de l'agriculture, des nouvelles énergies et de l'économie locale.

La concertation a regroupé plus de 400 participations au total aux différentes étapes de la démarche ainsi que 201 propositions d'action. Un projet de Programme a été transmis aux services de SAM, regroupant 78 moyens d'actions en 23 actions fortes, réparties en 5 axes forts. C'est ce projet de programme qui, après une étude des faisabilités et des pertinences a servi de base pour l'écriture du Programme du Plan Climat.

Après approbation du PCAET lors du Conseil communautaire du 17 décembre 2020, une procédure de consultation publique a été mise en place pour recueillir les avis sur ce projet. Celle-ci s'est déroulée du Mardi 29 Juin 2021 dès 9h au Vendredi 30 Juillet 2021 inclus, jusqu'à 17h.

Le dossier de plan Climat a été mis à disposition sur le site internet www.agglopole.fr ainsi qu'en version papier au siège administratif de l'agglomération accompagné d'un registre d'observation. Les intéressés ont pu faire part de leurs observations et propositions sous forme électronique, à l'adresse suivante : planclimat@agglopole.fr ou par écrit.
La consultation a fait l'objet d'un arrêté de consultation publié dans deux journaux locaux Plus de 1 740 visites ont été constatées sur la page internet dédiée à la consultation du PCAET sur la période.
Aucun avis n'a été émis suite à cette consultation.

3.4 Prise en compte des avis du Préfet et du Président de Région

L'avis du Président de Région n'a pas été réceptionné. Il est donc réputé favorable.

L'avis du préfet de l'Hérault a été émis hors délai le 11 juin 2021(reçu le 21 juin 2021). Après analyse, celui émet un avis favorable. Il fait part notamment d'un choix d'axes structurants bien en lien avec les enjeux du territoire identifiés dans le diagnostic. Il fait état d'actions bien détaillées et de précisions apportées démontrant concrètement l'engagement concret de Sète agglopôle méditerranée dans la démarche. Elle souligne comme élément intéressant que le PDU constitue le volet Mobilité du PCAET.

Quelques éléments demandaient à être complétés et/ou développés. Dans un souci de transparence, Sète agglopôle méditerranée a souhaité apporter des éléments de réponse aux différentes observations formulées dans l'avis.

Dans sa remarque générale, le préfet de Région recommande à l'agglomération d'apporter des précisions sur le vocabulaire employé (notions de valeurs cibles et valeurs limites) et d'apporter des précisions sur les calculs qui ont été menés (séquestration carbone). Ces demandes ont été précisées dans le PCAET en page 290. Cet avis fait également mention de plusieurs recommandations à propos :

- Du diagnostic : présentation plus complète du territoire ; ajout des éléments du bilan du PCET et du plan de prévention des déchets ; explication sur l'analyse des risques climatiques.
- De la stratégie : demande de précisions sur le calcul des scénarios ; compléter le scénario pour l'agglomération avec les ambitions en termes de développement des énergies renouvelables ; compléter la stratégie sur l'adaptation au changement climatique, les objectifs de stockage carbone et de réduction des émissions de polluants atmosphériques.
- Du plan d'actions : demande d'une prise en compte particulière sur les conséquences en matière de qualité de l'air intérieur ; demande d'éléments à ajouter à propos des actions concernant l'adaptation au changement climatique (risque de retrait gonflement des argiles, espèces allergisantes, irrigation) ; proposition d'action sur la lutte du moustique tigre et contre l'expansion de l'ambroise
- De la réalisation d'un Plan d'actions air : le préfet rappelle l'obligation de mise en place d'un plan d'action Air depuis la Loi d'orientation des Mobilités adoptée le 24 décembre 2019.

L'ensemble des préconisations du préfet ont été prises en compte par SAM. Des précisions ont été apportées dans le diagnostic et la stratégie du PCAET et certaines actions ont été ajoutées, modifiées et/ou complétées suite aux remarques du préfet.

Compte tenu des travaux déjà engagés en amont de l'adoption de la loi Loi « LOM », le plan d'actions Air sera pleinement intégré lors de l'évaluation du PCAET à mi-parcours. Ce qui permettra au plan de s'inscrire en cohérence avec la révision du PPA de l'aire urbaine de Montpellier. D'ores et déjà, le PCAET fait état de l'ensemble des actions du plan contribuant à la qualité de l'air.

Le plan d'action a ainsi été modifié de la manière suivante :

- Mise à jour des données de contexte nationale et des objectifs réglementaire
- Mise en cohérence de l'écriture des axes structurants dans l'ensemble du document
- Ajout d'un point de vigilance sur la qualité de l'air intérieur dans la fiche action 14.3
- Ajout de la prise en compte d'enjeux d'adaptation dans les fiches action 3.1, 3.3 et 8.2
- Identification des actions contribuant à la qualité de l'air. Le plan d'actions Air sera pleinement pris en compte lors de l'évaluation du PCAET.

IV. SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ENVISAGEES ET JUSTIFICATION DES CHOIX OPÉRÉS

La volonté au cours de l'élaboration de l'état des lieux du Plan Climat était à la participation de tous les acteurs et populations concernées à travers des réunions de concertation et des ateliers de travail. Le Plan Climat a été établi dans une démarche de co-construction entre l'ensemble des partenaires du territoire, les acteurs économiques et les populations : l'objectif était de prendre en considération tous ceux qui feront vivre le plan, qui porteront les actions et les projets futurs.

La concertation a conduit à affiner la stratégie et a servi de base à l'élaboration du programme d'actions. Après la phase de concertation certains sujets jugés ont fait l'objet de compléments suite à des échanges avec les principaux partenaires concernant notamment :

- 3.4 : Mener et suivre la politique d'éco mobilité déclinée dans le Plan de Déplacements Urbains 2020-2030
- 5.3: Optimiser la planification des réseaux au regard des gisements d'énergies renouvelables
- 9.4 : Lutter contre l'érosion et la submersion marine
- 10.3 : Mobiliser les commerces sur les enjeux air-énergie-climat
- 10.5 : Suivre les démarches environnementales portuaires, les intégrer dans la démarche PCAET
- 11.1 : Développer les projets d'économie circulaire auprès des consommateurs citoyens et économiques
- 11.3 : Promouvoir et valoriser les produits locaux, de terroirs et de saison
- 13.6 : Poursuivre les actions de sensibilisation pour les scolaires et les impliquer pour réduire le Bilan Carbone des établissements scolaires

Le territoire est concerné par des documents et plans qui régissent les grandes orientations à suivre en termes de réduction des gaz à effets de serre, d'empreinte carbone et économies d'énergie. La stratégie définie permet donc de s'approcher au mieux des objectifs nationaux et territoriaux, tout en étant adaptée aux besoins et aux potentiels du territoire. Les actions et mesures portées par le plan climat présentent des objectifs de réduction des consommations ou d'émissions de GES qui sont quantifiées et spécifiées et vont donc contribuer à la bonne atteinte de tous ces objectifs en matière de consommations énergétiques, gestion des émissions de gaz à effets de serre et production d'énergies renouvelables. Le plan d'actions a ainsi été élaboré pour venir dans la continuité des stratégies en place, pour répondre aux objectifs assignés au territoire, tout en s'assurant de bien intégrer les enjeux définis et mis en avant dans le cadre des diagnostics réalisés.

Sète agglopôle méditerranée accorde une grande importance au suivi et à l'évaluation du PCAET tout au long de sa mise en œuvre. Ils permettront, le cas échéant, d'affiner les objectifs et de préciser et compléter le plan d'actions dans une logique d'amélioration continue et de façon concerté avec les services et partenaires. A cet effet, l'agglomération s'engage au côté de l'ADEME dans les dispositifs de labels Cit'ergie et Economie circulaire dans le cadre du programme Territoire en Transition

V. MESURES DESTINEES A EVALUER LES INCIDENCES DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT

5.1 Les indicateurs des actions du PCAET

ACTIONS	INDICATEURS
Orientation n°1 : Accompagner les démarches de rénovation du bâti et sensibiliser les habitants à la qualité énergétique de leur logement par une démarche personnalisée	
Animer la transition énergétique du territoire	Nombre de participants aux balades Nombre de citoyens touchés
Animer et mieux faire connaitre l'Espace Info Energie	Nombre de citoyens du territoire conseillés par l'EIE Taux de remplissage des EIE
Animer une plateforme de rénovation énergétique territoriale, service d'accompagnement à la rénovation pour tous	Nombre de dossiers accompagnés
Soutenir financièrement la rénovation énergétique	Nombre de dossiers financés par dispositif Nombre de logement réhabilités Nombre de foyer exonérés de taxes foncières % gain énergétique moyen par opérations
Soutenir l'évolution vers des modes de chauffage moins émetteurs de gaz à effet de serre et de particules	Nombre de chaudières changés
Sensibiliser, mobiliser et accompagner les copropriétés et les syndics pour favoriser la réhabilitation de leur parc	Nombre de copropriétés accompagnées Nombres de logements concernés

ACTIONS	INDICATEURS
Orientation n°2 : Créer une dynamique d'excellence sur le territoire dans les secteurs du bâtiments	
Renforcer les compétences et les connaissances des acteurs du bâtiment sur les bâtiments économes en ressources	Nombre d'artisans recensés dans la PTRE
Favoriser la construction de bâtiments performants énergétiquement, innovants et privilégiant l'usage de matériaux bio-sourcés	Nombre d'aides bonifiées distribuées Nombre de constructions publiques utilisant des éco-matériaux Gain de perf. Energétique moyen des opérations par rapport à une solution de référence

ACTIONS	INDICATEURS
Orientation n°3 : Aménager durablement pour un territoire plus sobre, plus résilient et mieux partagé	
Intégrer et renforcer les enjeux air-énergie-climat dans les documents d'urbanisme	Réalisation d'un guide Nombre de PLU intégrant les enjeux du PCAET
Intégrer des objectifs de ville durable et d'innovation, dans les opérations d'aménagements	Zones ayant des objectifs environnementaux Nouveaux quartiers certifiés Eco quartier ou équivalent
Préserver et développer la « nature et la biodiversité » en milieu urbain : créer des îlots de fraicheurs, déployer des programmes de plantation et de désimperméabilisation des sols	Hectares de surfaces végétalisées Nombre de permis de végétaliser distribués Nombre d'hectares plantés
Mener et suivre la politique d'éco mobilité déclinée dans le Plan de Déplacements Urbains 2020-2030	Tonnes de GES économisées

ACTIONS	INDICATEURS
Orientation n°4 : Développer la production d'énergie solaire, en recensant l'ensemble du potentiel, en sensibilisant et en soutenant les acteurs concernés	
Réaliser et animer le cadastre solaire du territoire	Poursuivre les aides au solaire pour les particuliers
Inciter les professionnels et les entreprises à se doter d'équipements solaires	Nombre de propriétaires contactés
Développer les installations solaires sur le patrimoine public	Nombre de KW installés
Poursuivre les aides au solaire pour les particuliers	Nombre d'installations solaire subventionnées

ACTIONS	INDICATEURS
Orientation n°5 : Opter pour des solutions innovantes de production d'énergies renouvelablessur le plan technique, urbanistique et social	
Intégrer les nouvelles sources d'énergies dans l'urbanisme du territoire	Part des PLU volontaristes en matière d'EnR
Intégrer le choix des nouvelles énergies dans des démarches citoyennes innovantes pour une appropriation de la ressource par le territoire	Nombre de projets avec un financement citoyen et/ou participatifs Montant des financements citoyens obtenus
Optimiser la planification des réseaux au regard des gisements d'énergies renouvelables	Planification des puissances nécessaire d'accueil sur les postes sources
Se positionner dans l'innovation pour développer les ENR	Nombre de projets innovants Partenariats R&D en lien avec le développement des ENR
Développer la géo(et aqua) thermie	tCO2 évitées/ an grâce au réseau de thalassothermie par rapport à une solution de référence
ACTIONS	**INDICATEURS**
Orientation n°6 : Mettre en place une stratégie territoriale pour un développement pluriel des énergies renouvelables et soutenir les filières innovantes de la croissance	
Dresser le potentiel net en énergies renouvelables du territoire	Réalisation d'un SDE Potentiel net ENR identifié sur le territoire
Développer et soutenir les utilisations de la biomasse en méthanisation	Nombre de projets de méthaniseurs Energie produite par méthanisation en MWh
Accompagner la mutation vers des moyens de transports plus sobres pour réduire les pollutions de fond : électrique, hydrogène vert, bioGNV	Nombre de bornes de recharges installées
Optimiser la valorisation énergétique de l'Unité de Valorisation Energétique et valoriser les énergies de récupération	Performance de valorisation énergétique de l'UVE
Soutenir le développement des énergies marines renouvelables et participer au développement de l'éolien offshore	Nombre d'éoliennes offshore installées
ACTIONS	**INDICATEURS**
Orientation n°7 : Soutenir et valoriser les solutions innovantes en matière agricole, viticole et conchylicole	
Développer des solutions innovantes mêlant résilience des activités conchylicoles et nouvelles énergies : le projet Ostréinergie	Puissance installée en MWhc GWh produits / an Effets/impacts sur la production
Soutenir la viticulture de demain : accroitre ses capacités de résistance face au changement climatique et préservation de la biodiversité	Nombre de supports de communication créés Nombre d'espèces menacées et évolution
ACTIONS	**INDICATEURS**
Orientation n°8 : Favoriser les techniques agricoles les plus vertueuses	

Réaliser un diagnostic en matière de cultures « éco-responsables » et valoriser les bonnes pratiques	Réalisation d'un diagnostic des pratiques « responsables »
Soutenir les agriculteurs dans la réduction des émissions carbones directes, la création de circuits courts et renforcer l'autonomie alimentaire du territoire	Nombre d'agriculteurs accompagnés
Faire du territoire un véritable laboratoire d'avenir et soutenir les solutions innovantes en matière agricole	Nombre de projets accompagnés
ACTIONS	**INDICATEURS**
Orientation n°9 : Poursuivre les stratégies de préservation des espaces naturels et de la ressource en eau et accroître la capacité de séquestration carbone du territoire	
Expérimenter une démarche de science participative de recensement de la biodiversité : réaliser un atlas participatif	Réalisation d'un atlas de la biodiversité et fréquentation
Préserver les espaces naturels du territoire et leurs fonctionnalités écologiques	Nombre de projets Nombre de km de sentiers réalisés
Poursuivre et développer les initiatives engagées pour la préservation de la ressource en eau	Nombre de panneaux « Ici commence la lagune Nombre de récupérateurs d'eau installés
Lutter contre l'érosion et la submersion marine	

ACTIONS	INDICATEURS
Orientation n°10 : Soutenir le monde économique dans les démarches éco-responsables et soutenir les efforts de RSE	
Lancer un Plan tourisme responsable en direction de tous les acteurs (campings, hôtels, restaurants…)	Nombre d'établissements labélisés Nombre de réunion du groupes de travail territorial « plan tourisme durable »
Mobiliser les entreprises sur les enjeux air-énergie- climat : favoriser la mise en réseau et l'échange de bonnes pratiques	Nombre d'entreprises ayant engagé une démarche
Mobiliser les commerces sur les enjeux air-énergie-climat	
Créer un poste dédié à l'animation de la transition énergétique auprès des acteurs économiques	Nombre d'entreprises sensibilisés Nombre de Plan de mobilité mis en place sur le territoire
Suivre les démarches environnementales portuaires, les intégrer dans la démarche PCAET	Production annuelle

ACTIONS	INDICATEURS
Orientation n°11 : Agir en faveur d'une consommation responsable, qui s'appuie sur une économie circulaire et de proximité	
Développer les projets d'économie circulaire auprès des consommateurs citoyens et	Nombre d'opérations initiées

économiques	
Favoriser les circuits courts et les innovations en matière de distribution locale	Nombre d'événements ou de campagnes de communication réalisés Nombre marchés producteurs Nombre de commune parties prenantes du réseau paniers de Thau
Promouvoir et valoriser les produits locaux, de terroirs et de saison	Estimation de la fréquentation des animations agri-touristiques Nombre de rencontres inter professionnels Edition d'un guide des producteurs"

ACTIONS	INDICATEURS
Orientation n°12 : Une nouvelle gestion des déchets dans une perspective d'économie circulaire, zéro carbone	
Faire la promotion de la prévention et du tri des déchets.	Nombre de points de collecte Nombre de foyers bénéficiant d'un composteur Nombre de foyers et élèves sensibilisés / an
Repenser le mode de fonctionnement des déchetteries pour une meilleure valorisation des déchets	Tonnes collectés de mobilier Tonnes déchets valorisés"
Développer les fières de recyclages et de valorisation de la matière sur le territoire : recyclage, réparation et réemploi	Nombre d'ateliers de réparation

ACTIONS	INDICATEURS
Orientation n°13 : Mettre en place une sensibilisation / une mobilisation de tous sur les enjeux air énergie climat	
Intégrer les enjeux air-énergie-climat dans l'organisation des grands évènements sur le territoire	Nombre d'événements identifiés comme « éco responsables » Nombre d'événements accompagnés
Elaborer et mettre en œuvre un plan de mobilisation générale sur le PCAET à destination de différents publics	Mise en place d'un budget participatif Nombre de projets déposés sur la plateforme du « budget participatif »"
Elaborer un guide du citoyen responsable	Nombre d'exemplaires distribués
Sensibiliser les particuliers aux économies d'énergie dans l'Habitat	Nombre de participants à des événements
Former tous les acteurs, afin de réduire fortement les émissions liées à l'usage de la voiture	Nombre de personnes formées à l'éco-conduite Nombre de personne sensibilisées à l'éco conduite
Poursuivre les actions de sensibilisation pour les scolaires et les impliquer pour réduire le Bilan Carbone des établissements scolaires	Nombre d'élevés bénéficiaires de projets d'éducation au DD

ACTIONS	INDICATEURS
Orientation n°14 : Rechercher l'exemplarité des communes et de Sète Agglopôle Méditerranée	
Renouveler les flottes de véhicules du parc public de manière exemplaire	"Nombre de véhicules bas carbone, par type Part des véhicules bas carbone dans la flotte de véhicules, par type Part des émissions de GES du poste véhicule de service en téqCO2/an Part des kilomètres parcourus en modes bas carbone"
Créer un poste de Conseiller en énergie partagé mutualisé SAM/commune	Nombre de bâtiments étudiés Nombre de projet de rénovation accompagnée Recrutement d'un CEP
Faire du territoire un véritable laboratoire d'avenir et soutenir les solutions innovantes en matière agricole	Evolution des consommations par usages des bâtiments en quantité et en cout M² de bâtiments rénovés Surfaces équipées en systèmes centralisés de gestion des équipements de chauffage (et ratio)
Réduire les consommations énergétiques liées à l'éclairage public	Nombre de points lumineux rénovés Consommation des sites avant/après réalisation des opérations (en quantité et en coût) Part d'éclairage ZAE renouvelé/rénové
Rendre les marché publics exemplaires et faire des pouvoirs publics des consomm'acteurs	Part des achats conforme à la charte d'achat durable (clauses sociales et environnementales) Pourcentage des offres des entreprises transmises en dématérialisées
Mettre en œuvre un plan de formation des élus et des services	Nombre de formation « développement durable/ environnement » réalisées

ACTIONS	INDICATEURS
Orientation n°15 : Piloter la transition énergétique : Faire du PCAET une démarche exemplaire, régulièrement évaluée, mesurable et participative	
Suivre, évaluer et mettre en œuvre le Plan Climat	Nbre de réunions de suivi et évaluation : COPIL , COTECH , autres
Construire un réseau de référent climat et Impliquer les acteurs du territoire	ETP affecté à l'animation et à la mise en œuvre du PCAET Nbre de référents PCAET
Mettre en cohérence les investissements et les moyens financiers avec les enjeux du PCAET	L' «effort financier » en matière de climat, d'air et d'énergie en euros/an/habitant

5.2 Les indicateurs proposés par l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale vient compléter les indicateurs du PCAET en proposant un suivi sur des thématiques plus ciblées et plus strictement liées à l'environnement.

Ont été principalement retenus des indicateurs permettant de mesurer les « résultats de l'application du plan », c'est-à-dire des indicateurs sur lesquels le PCAET a une action effective, quand bien même cette action serait partielle. La liste des indicateurs se base principalement sur des éléments facilement appréhendables et des données possibles à obtenir à travers les différents études et recensements réalisés par les services territoriaux et autres porteurs de projets ou bureaux d'études. L'analyse des résultats de l'application du plan, selon la grille d'indicateurs proposés, sera effectuée tous les 6 ans en bilan de PCAET, à mi-parcours, ou annuellement selon la pertinence et l'intérêt de l'information. L'analyse sera donc faite avec les données les plus récentes disponibles au moment de chaque bilan. Les indicateurs se concentrent plus particulièrement sur les actions pour lesquelles un impact négatif potentiel a été décelé.

Actions	Indicateurs	Fréquence de renseignement	Fournisseur de la donnée et acteurs
AXE 1 - MOBILISER TOUS LES ACTEURS, POUR ENGAGER LA TRANSITION VERS UN BATI ET UN URBANISME POST CARBONE			
Orientation n°1 : Accompagner les démarches de rénovation du bâti et sensibiliser les habitants à la qualité énergétique de leur logement par une démarche personnalisée	*Se référer aux indicateurs des fiches action – Pas d'indicateurs supplémentaires proposés*		
Orientation.2. Travailler avec l'ensemble des acteurs, pour créer une dynamique d'excellence	*Se référer aux indicateurs des fiches action – Pas d'indicateurs supplémentaires proposés*		
Orientation.3. Aménager durablement pour un territoire plus vert, plus résilient, plus sobre et mieux partagé	• Hectares de surfaces désimperméabilisées		
	• Evolution de l'artificialisation des sols	Bilan de PCAET	PLU, SAM Corine Land Cover Photo-interpretation
AXE 2 - DEVELOPPER LES NOUVELLES ENERGIES, POUR DES SOLUTIONS D'AVENIR DURABLES			
Orientation n°4 : Développer le solaire, en recensant l'ensemble du potentiel, en sensibilisant et en soutenant les acteurs concernés	• Surfaces consommées en lien avec l'installation d'ENR au sol • Nombre de dossiers de dérogation d'espèces protégées déposés en lien avec l'installation d'ENR • Nombre de cônes de vue impactés par des projets d'ENR	Bilan de PCAET	SAM Communes
Orientation n°5 : Opter pour des solutions innovantes sur le plan technique, urbanistique et social	*Se référer aux indicateurs des fiches action – Pas d'indicateurs supplémentaires proposés*		
Orientation n°6 : Mettre en place une stratégie territoriale pour un développement pluriel des énergies renouvelables et soutenir les filières innovantes de la croissance verte	*Se référer aux indicateurs des fiches action – Pas d'indicateurs supplémentaires proposés*		
AXE 3 - CONJUGUER NATURE ET INNOVATION, POUR UN TERRITOIRE PLUS RESILIENT ET MOINS EMETTEUR			
Orientation n°7 : Soutenir les solutions innovantes en matière agricole, viticole et conchylicole	*Se référer aux indicateurs de la fiche action – Pas d'indicateurs supplémentaires proposés*		
Orientation n°8 : Favoriser les techniques agricoles les plus vertueuses	• Nombre d'exploitations converties en agriculture biologique • Evolution des rendements agricoles sur les parcelles converties aux pratiques durables • Evolution des ventes des producteurs locaux	Annuelle	Producteurs locaux & agriculteurs SAM

	• Suivi de l'état quantitatif et qualitatif des masses d'eau	Evaluation de mi-parcours et bilan de PCAET	SIE Rhône Méditerranée
Orientation n°9 : Poursuivre les stratégies de préservation des espaces naturels et de la ressource en eau et accroître la capacité de séquestration carbone du territoire	• Évolution de la biodiversité sur le territoire (richesse spécifique, diversité)	Evaluation de mi-parcours et bilan de PCAET	SAM Communes Inventaires de terrain/Associations naturalistes
	• Nombre d'évènements catastrophes naturelles inondations ou submersion	Annuelle	DDTM
AXE 4 : AGIR GLOBALEMENT, POUR UN DEVELOPPEMENT ET UNE CONSOMMATION PLUS RESPONSABLES			
Orientation n°10 : Soutenir le monde économique dans les démarches éco-responsables et soutenir les efforts de RSE	*Se référer aux indicateurs des fiches action – Pas d'indicateurs supplémentaires proposés*		
Orientation n°11 : Agir en faveur d'une consommation responsable, qui s'appuie sur une économie circulaire et de proximité	• Evolution de la vente de produits locaux en lien avec les achats durables de SAM • Nombre d'agriculteurs passés en agriculture de conservation et/ou labélisés	Evaluation de mi-parcours et bilan de PCAET	SAM Producteurs locaux & agriculteurs
Orientation n°12 : Réduire et optimiser la gestion des déchets, dans une perspective zéro carbone	• Tonnage des déchets ménagers par habitants collectés sur le territoire de SAM • Taux de valorisation des déchets (énergie et matière)	Annuel	SAM
AXE 5 : FAIRE DU PLAN CLIMAT UNE DEMARCHE INNOVANTE ET PARTICIPATIVE, POUR ENGAGER UNE VERITABLE DYNAMIQUE TERRITORIALE PARTAGEE			
Orientation n°13 : Mettre en place une sensibilisation / une mobilisation de tous sur les enjeux air énergie climat	*Se référer aux indicateurs des fiches action – Pas d'indicateurs supplémentaires proposés*		
Orientation n°14 : Rechercher l'exemplarité des communes et de Sète Agglopôle Méditerranée	*Se référer aux indicateurs des fiches action – Pas d'indicateurs supplémentaires proposés*		
Orientation n°15 : Piloter la transition énergétique : Faire du PCAET une démarche exemplaire, régulièrement évaluée et soutenue par une dynamique participative	*Se référer aux indicateurs des fiches action – Pas d'indicateurs supplémentaires proposés*		